

Paris, le 27 novembre 2025

Service National militaire volontaire : Unis-Cité salue les propos du Président de la République sur le rôle clé du Service Civique aux côtés du nouveau Service national purement militaire

Le Président de la République vient d'annoncer que « les Services Civiques et la réserve civile joueront un rôle clé dans la mobilisation non militaire de la Nation et sa préparation aux nouveaux risques ». Unis-Cité se félicite de la reconnaissance explicite du rôle central que devra jouer, aux côtés d'un « service national purement militaire », son pendant « civil », le Service Civique, dans la mobilisation de la jeunesse face aux grands besoins sociaux et environnementaux.

Le Service Civique et les réserves citoyennes, au cœur de la mobilisation citoyenne non militaire de la jeunesse

Depuis la suspension de la conscription, le service civil volontaire devenu Service Civique en 2010, démontre chaque jour l'importance de mobiliser massivement la jeunesse pour faire face aux grandes transitions, sociales, environnementales, démographiques... Le Service Civique Solidarité Seniors contribue ainsi à la transition démographique par une mobilisation massive de jeunes auprès des personnes âgées (22 000 jeunes mobilisés en 5 ans auprès de près de 450 000 seniors) ; le Service Civique Ecologique, qui mobilise déjà des milliers de jeunes, ne demande qu'à être déployé tant les besoins d'éducation à l'environnement et de préparation des populations aux risques climatiques sont immenses...

Unis-Cité appelle donc à faire du Service Civique le pendant « civil » du service national purement militaire annoncé, au service des grandes causes dont notre société doit urgemment s'emparer : résilience citoyenne, changement climatique, cohésion des territoires, éducation au numérique, santé mentale, solidarité intergénérationnelle, prévention des radicalisations...

Appel à une ambition forte sur le pendant civil du service national militaire

Unis-Cité appelle à avoir de l'ambition pour le « pendant civil » de ce nouveau service national militaire :

- Faire de l'alternative « service militaire volontaire » ou « Service Civique volontaire », peu à peu un incontournable du parcours de tous nos jeunes entre 16 et 25 ans
- Investir rapidement au moins autant de moyens financiers dans le Service Civique que dans le nouveau service militaire, en veillant doré et déjà à ne pas réduire la taille du dispositif en 2026 et 2027
- Promouvoir l'engagement en Service Civique comme année de césure citoyenne reconnue et valorisée après le bac, au même titre que l'appel à la mobilisation dans le nouveau service militaire.

Pour Marie Trellu-Kane, co-présidente et fondatrice d'Unis-Cité : « *Oui, la jeunesse peut contribuer à l'effort de la Nation. Mais elle doit pouvoir le faire aussi par un engagement civil et de terrain, au service des grands défis sociaux et environnementaux du pays.* »

À propos d'Unis-Cité : L'association Unis-Cité est née de la conviction qu'il devrait faire partie de l'éducation de tous nos jeunes de consacrer une année de leur vie à servir la collectivité tout en faisant l'apprentissage du travail d'équipe dans la mixité sociale. Unis-Cité a inspiré et servi de modèle au lancement du Service Civique des jeunes en 2010. Présente dans plus de 100 sites en France métropolitaine et à la Réunion, Unis-Cité a déjà mobilisé et accompagné 65 000 jeunes dont plus de 14 500 en 2024, dans un Service Civique « collectif » permettant la mixité sociale, et accompagne tous les acteurs de l'intérêt général dans leur appropriation du Service Civique. www.uniscite.fr

À propos du Service Civique : Cherchant à donner une suite au service national suspendu en 1996, le Service Civique a été créé en 2010 pour favoriser la mixité sociale et développer une culture de l'engagement chez les jeunes en France. Volontaire, il propose aux jeunes de 16 à 25 ans de consacrer 6 à 12 mois de leur vie à des missions d'intérêt général au sein d'associations et services publics (solidarité, lutte contre l'exclusion, éducation, environnement, sport, culture...). Ils perçoivent une indemnité mensuelle (~620 €), bénéficient d'une couverture sociale, d'une formation citoyenne et d'un accompagnement pour préparer l'après service. www.service-civique.gouv.fr

Contacts presse :

Julia Blachon - Consultante en relations presse – jblachon@madamemonsieur.agency – 06 78 35 10 49